

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Version : V01

Numéro de dossier : **NICEMET_20230418_00_DDTV**
 Norme employée : **AFNOR NF X46-030**
 Date du repérage : **18/04/2023**
 Heure d'arrivée : **13 h 00**
 Date émission : **19/04/2023**

Le présent CREP concerne :

<input checked="" type="checkbox"/>	Les parties privatives	<input type="checkbox"/>	Les parties communes d'un immeuble		
<input checked="" type="checkbox"/>	Avant la vente	<input type="checkbox"/>	Avant la mise en location	<input type="checkbox"/>	Autre

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICE**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Propriétaire

Nom : **VILLE DE NICE**
 Adresse : **5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire**
(Sur déclaration de l'intéressé)
 Nom : **VILLE DE NICE**
 Adresse : **5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
 Adresse : **4, avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2023

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
NORMANDIN Romain	I.Cert	Obtention : 23/05/2022 Échéance : 22/05/2029 N° de certification : CPDI6095	

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités	634	20	529	85	0	0
%	100%	3 %	83,4 %	13 %	0 %	0 %

Repérage réalisé à l'aide d'un appareil à fluorescence X (PB200i de chez Fondis Electronic - NS : 8343), équipé d'une source radioactive de type 57Co dont l'activité à la date de chargement (le 05/09/2022) était de 206 MBq.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

A.	Rappel de la commande et des références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le laboratoire d'analyse éventuel.....	4
	B.5. Le bien objet de la mission.....	4
	B.6. Liste des locaux visités :.....	5
	B.7. Liste des locaux non visités (avec justification) :.....	5
C.	Méthodologie employée.....	6
	C.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X.....	6
	C.2. Stratégie de mesurage.....	6
	C.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire.....	6
D.	Présentation des résultats.....	7
E.	Résultats des mesures.....	8
F.	Conclusion.....	46
	F.1. Classement des unités de diagnostic.....	46
	F.2. Recommandations au propriétaire.....	46
	F.3. Commentaires.....	46
	F.4. Transmission du constat au Préfet.....	47
G.	Obligations d'informations pour les propriétaires.....	48
H.	Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb.....	48
	H.1. Textes de référence.....	48
	H.2. Ressources documentaires.....	49
I.	Annexes.....	50
	I.1. Notice d'Information.....	50
	I.2. Planches de repérage.....	51

Nombre de pages du rapport : 56

Nombre de pages d'annexes : 7

Liste des documents annexes :

- ❖ Notice d'information ;
- ❖ Croquis ;
- ❖ Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

A. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

Dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom : **VILLE DE NICE (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
Adresse : **5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :	Fondis Electronic
Modèle de l'appareil :	PB200i
N° de série de l'appareil :	8343
Nature du radionucléide :	57Co
Date du dernier chargement de la source :	05/09/2022 (Activité à cette date : 206 MBq)
Déclaration ASN - N° :	T690864
Déclaration ASN - Date :	20/01/2021
Précision de l'appareil :	0,1 mg/cm²

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon {Fab. : SRM; NIST : 2573; Concentration : 1,04 mg/cm²; Précision : 0,064 mg/cm²}

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	18/04/2023	1,06
Etalonnage sortie	18/04/2023	1,04

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque repérage une vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse : **Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
 Nom du contact : -
 Coordonnées : -
 Référence du rapport d'essai : -
 Date d'envoi des prélèvements : -
 Date de réception des résultats : -

B.5. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	Abbaye de Roseland 44 boulevard Napoléon III 06364 NICE	
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle)	
Année de construction	< 1949	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	VILLE DE NICE 5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 06364 NICE	
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant		
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans	NON	Nombre total : 0
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	18/04/2023	
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir annexe n° I.2	

B.6. Liste des locaux visités :

- ❖ RDC - Hall
- ❖ RDC - Rangement
- ❖ RDC - Oratoire
- ❖ RDC - Cuve Mazout
- ❖ RDC - Pressoir
- ❖ RDC - Sacristie
- ❖ RDC - WC
- ❖ RDC - Pièce 01
- ❖ RDC - Bureau
- ❖ RDC - Zone Non Releve 02
- ❖ RDC - Terrasse
- ❖ RDC - Salle Egyptienne
- ❖ Étage 1 - Hall
- ❖ Étage 1 - Lingerie
- ❖ Étage 1 - Antichambre
- ❖ Étage 1 - Salon
- ❖ Étage 1 - Vestibule
- ❖ Étage 1 - Cuisine
- ❖ Étage 1 - Balcon
- ❖ Étage 1 - Porche
- ❖ Étage 2 - Hall
- ❖ Étage 2 - Chambre Bonne
- ❖ Étage 2 - WC
- ❖ Étage 2 - Chambre 01
- ❖ Étage 2 - Toilette 01
- ❖ Étage 2 - Alcove 02
- ❖ Étage 2 - Bain
- ❖ Étage 2 - Chambre 03
- ❖ Étage 2 - Toilette 02
- ❖ Étage 2 - SAS
- ❖ Étage 2 - Bains
- ❖ Étage 2 - Rangement
- ❖ Étage 2 - Chambre 2
- ❖ Façade
- ❖ Toiture
- ❖ Cloître
- ❖ RDC - Salon
- ❖ RDC - Séjour
- ❖ RDC - Baptistère
- ❖ RDC - Vestibule
- ❖ RDC - Toilette
- ❖ RDC - Chapelle
- ❖ RDC - Kitchenette
- ❖ RDC - Pièce 02
- ❖ RDC - Zone Non Releve 01
- ❖ RDC - Zone Non Releve 03
- ❖ RDC - Cour Intérieure
- ❖ RDC - Chaufferie
- ❖ Étage 1 - Bain
- ❖ Étage 1 - SAS
- ❖ Étage 1 - Chambre
- ❖ Étage 1 - Salle à manger
- ❖ Étage 1 - Office
- ❖ Étage 1 - Terrasse 01
- ❖ Étage 1 - Terrasse 02
- ❖ Étage 1 - Pergola
- ❖ Étage 2 - Lingerie
- ❖ Étage 2 - Annexe
- ❖ Étage 2 - Vestibule
- ❖ Étage 2 - Alcove 01
- ❖ Étage 2 - Chambre 02
- ❖ Étage 2 - Garde Robe 01
- ❖ Étage 2 - Salon
- ❖ Étage 2 - Alcove 03
- ❖ Étage 2 - Garde Robe 02
- ❖ Étage 2 - Dégagement
- ❖ Étage 2 - Toilette 03
- ❖ Étage 2 - Chambre 1
- ❖ Escalier
- ❖ Combles
- ❖ Toiture annexe
- ❖ Jardin

B.7. Liste des locaux non visités (avec justification) :

- ❖ Étage 1 - Annexe (Sécurité insuffisante)

C. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

C.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

C.2. Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- ❖ 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ❖ 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ❖ 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Lorsque la différence entre la valeur mesurée et le seuil de 1mg/cm² est inférieure à la valeur de la précision de l'appareil, la mesure est classée comme « non concluante ». La mesure est renouvelée sur un autre point de l'unité de diagnostic analysée.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs. La valeur retenue pour une unité de diagnostic donnée est la valeur mesurée la plus élevée, sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes.

L'auteur du constat doit être capable de mesurer la concentration en plomb du revêtement d'une unité de diagnostic située jusqu'à 3 m de hauteur.

Lorsqu'à l'évidence, l'unité de diagnostic n'est recouverte d'aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire. Il en sera de même en présence de carrelages ou de faïences.

C.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 19 août 2011, lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer des prélèvements de revêtements qui seront analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb». L'auteur du constat peut réaliser un prélèvement dans les cas suivants :

- ❖ lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- ❖ lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- ❖ lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Conformément aux préconisations, de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» et de l'arrêté du 19 août 2011 (annexe 1 – chapitre 8.2 stratégie de mesurage), le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les préconisations nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Si une analyse chimique est réalisée et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

D. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- ❖ la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- ❖ la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE : Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

E. Résultats des mesures

Pièce/Local	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Cloître	7	-	6 (86 %)	1 (14 %)	-	-
RDC - Hall	21	-	19 (90 %)	2 (10 %)	-	-
RDC - Salon	10	-	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-
RDC - Rangement	5	-	5 (100 %)	-	-	-
RDC - Séjour	13	1 (8 %)	10 (77 %)	2 (15 %)	-	-
RDC - Oratoire	6	-	6 (100 %)	-	-	-
RDC - Baptistère	5	-	4 (80 %)	1 (20 %)	-	-
RDC - Cuve Mazout	6	-	6 (100 %)	-	-	-
RDC - Vestibule	10	-	10 (100 %)	-	-	-
RDC - Pressoir	11	-	11 (100 %)	-	-	-
RDC - Toilette	8	-	8 (100 %)	-	-	-
RDC - Sacristie	11	-	9 (82 %)	2 (18 %)	-	-
RDC - Chapelle	9	-	5 (56 %)	4 (44 %)	-	-
RDC - WC	9	-	9 (100 %)	-	-	-
RDC - Kitchenette	11	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-	-
RDC - Pièce 01	10	-	10 (100 %)	-	-	-
RDC - Pièce 02	9	-	9 (100 %)	-	-	-
RDC - Bureau	10	-	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-
RDC - Zone Non Releve 01	6	-	6 (100 %)	-	-	-
RDC - Zone Non Releve 02	10	-	6 (60 %)	4 (40 %)	-	-
RDC - Zone Non Releve 03	8	-	8 (100 %)	-	-	-
RDC - Cour Intérieure	4	4 (100 %)	-	-	-	-
RDC - Salle Egyptienne	7	7 (100 %)	-	-	-	-
RDC - Chaufferie	5	-	5 (100 %)	-	-	-
Étage 1 - Hall	11	-	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-
Étage 1 - Bain	8	-	7 (87,5 %)	1 (12,5 %)	-	-
Étage 1 - Lingerie	8	-	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-
Étage 1 - SAS	9	-	9 (100 %)	-	-	-

Pièce/Local	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Étage 1 - Antichambre	9	-	8 (89 %)	1 (11 %)	-	-
Étage 1 - Chambre	21	1 (4,8 %)	18 (85,7 %)	2 (9,5 %)	-	-
Étage 1 - Salon	16	1 (6 %)	14 (88 %)	1 (6 %)	-	-
Étage 1 - Salle à manger	19	1 (5 %)	14 (74 %)	4 (21 %)	-	-
Étage 1 - Vestibule	10	-	7 (70 %)	3 (30 %)	-	-
Étage 1 - Office	10	-	8 (80 %)	2 (20 %)	-	-
Étage 1 - Cuisine	10	-	10 (100 %)	-	-	-
Étage 1 - Balcon	3	-	3 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Hall	11	-	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-
Étage 2 - Lingerie	12	-	9 (75 %)	3 (25 %)	-	-
Étage 2 - Chambre Bonne	12	-	11 (92 %)	1 (8 %)	-	-
Étage 2 - Annexe	10	-	10 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - WC	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Vestibule	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Chambre 01	11	-	9 (82 %)	2 (18 %)	-	-
Étage 2 - Alcove 01	5	-	5 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Toilette 01	5	-	5 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Chambre 02	20	-	12 (60 %)	8 (40 %)	-	-
Étage 2 - Alcove 02	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Garde Robe 01	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Bain	8	-	5 (62,5 %)	3 (37,5 %)	-	-
Étage 2 - Salon	15	1 (7 %)	14 (93 %)	-	-	-
Étage 2 - Chambre 03	21	-	21 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Alcove 03	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Toilette 02	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Garde Robe 02	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - SAS	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Dégagement	11	-	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-
Étage 2 - Bains	17	-	15 (88 %)	2 (12 %)	-	-

Pièce/Local	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Étage 2 - Toilette 03	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Rangement	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Étage 2 - Chambre 1	22	-	18 (82 %)	4 (18 %)	-	-
Étage 2 - Chambre 2	13	-	11 (85 %)	2 (15 %)	-	-
Escalier	10	3 (30 %)	5 (50 %)	2 (20 %)	-	-
Façade	2	-	2 (100 %)	-	-	-
Combles	6	-	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-
Toiture	1	-	1 (100 %)	-	-	-
TOTAL	634	20 (3,2 %)	529 (83,4 %)	85 (13,4 %)	-	-

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
2	Cloître	A	1	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
3	Cloître	A	1	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
4	Cloître	C	2	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
5	Cloître	C	2	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
6	Cloître		3	Plafond	Ciment	Peinture	partie basse (> 3 m)	<0,9	Non dégradé	0	
7	Cloître		3	Plafond	Ciment	Peinture	partie basse (> 3 m)	<0,9	Non dégradé	0	
8	Cloître	D	4	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
9	Cloître	D	4	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
10	Cloître	B	5	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
11	Cloître	B	5	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
12	Cloître	A	6	Poignée porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	3,3	Non dégradé	1	
13	Cloître	A	7	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
14	Cloître	A	7	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
15	RDC - Hall	A	8	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
16	RDC - Hall	A	8	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
17	RDC - Hall	B	9	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
18	RDC - Hall	B	9	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
19	RDC - Hall	C	10	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
20	RDC - Hall	C	10	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
21	RDC - Hall	D	11	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
22	RDC - Hall	D	11	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
23	RDC - Hall		12	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
24	RDC - Hall		12	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
25	RDC - Hall	A	13	Fenêtre 1 intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
26	RDC - Hall	A	13	Fenêtre 1 intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
27	RDC - Hall	A	14	Fenêtre 1 extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
28	RDC - Hall	A	14	Fenêtre 1 extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
29	RDC - Hall	A	15	Fenêtre 2 intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
30	RDC - Hall	A	15	Fenêtre 2 intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
31	RDC - Hall	A	16	Fenêtre 2 extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
32	RDC - Hall	A	16	Fenêtre 2 extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
33	RDC - Hall	B	17	Fenêtre 3 intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
34	RDC - Hall	B	17	Fenêtre 3 intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
35	RDC - Hall	B	18	Fenêtre 3 extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
36	RDC - Hall	B	18	Fenêtre 3 extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
37	RDC - Hall	D	19	Fenêtre 4 intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
38	RDC - Hall	D	19	Fenêtre 4 intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
39	RDC - Hall	D	20	Fenêtre 4 extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
40	RDC - Hall	D	20	Fenêtre 4 extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
41	RDC - Hall	A	21	Porte 1	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
42	RDC - Hall	A	21	Porte 1	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
43	RDC - Hall	A	21	Porte 1	Métal	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
44	RDC - Hall	B	22	Porte 2	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
45	RDC - Hall	B	22	Porte 2	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
46	RDC - Hall	B	22	Porte 2	Métal	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
47	RDC - Hall	C	23	Porte 2	Métal	Peinture	huisserie	8,1	Non dégradé	1	
48	RDC - Hall	D	24	Porte 2	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
49	RDC - Hall	D	24	Porte 2	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
50	RDC - Hall	D	24	Porte 2	Métal	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
51	RDC - Hall	B	25	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
52	RDC - Hall	B	25	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
53	RDC - Hall	B	25	Porte 3	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
54	RDC - Hall	D	26	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
55	RDC - Hall	D	26	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
56	RDC - Hall	D	26	Porte 4	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
57	RDC - Hall	D	27	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
58	RDC - Hall	D	27	Porte 5	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
59	RDC - Hall	D	27	Porte 5	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
60	RDC - Hall	C	28	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	14,6	Non dégradé	1	
61	RDC - Salon	A	29	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
62	RDC - Salon	A	29	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
63	RDC - Salon	B	30	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
64	RDC - Salon	B	30	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
65	RDC - Salon	C	31	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
66	RDC - Salon	C	31	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
67	RDC - Salon	D	32	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
68	RDC - Salon	D	32	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
69	RDC - Salon		33	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
70	RDC - Salon		33	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
71	RDC - Salon	B	34	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
72	RDC - Salon	B	34	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
73	RDC - Salon	B	35	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
74	RDC - Salon	B	35	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
75	RDC - Salon	A	36	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
76	RDC - Salon	A	36	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
77	RDC - Salon	A	36	Porte 1	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
78	RDC - Salon	B	37	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	4,2	Non dégradé	1	
79	RDC - Salon	C	38	Porte 2	Métal	Peinture	partie mobile	2,3	Non dégradé	1	
80	RDC - Rangement	A	39	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
81	RDC - Rangement	A	39	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
82	RDC - Rangement	B	40	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
83	RDC - Rangement	B	40	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
84	RDC - Rangement	C	41	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
85	RDC - Rangement	C	41	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
86	RDC - Rangement	D	42	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
87	RDC - Rangement	D	42	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
88	RDC - Rangement		43	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
89	RDC - Rangement		43	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
90	RDC - Séjour	A	44	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
91	RDC - Séjour	A	44	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
92	RDC - Séjour	B	45	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
93	RDC - Séjour	B	45	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
94	RDC - Séjour	C	46	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
95	RDC - Séjour	C	46	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
96	RDC - Séjour	D	47	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
97	RDC - Séjour	D	47	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
98	RDC - Séjour		48	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
99	RDC - Séjour		48	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
100	RDC - Séjour	B	49	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	19,3	Non dégradé	1	
101	RDC - Séjour	B	50	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	19,3	Non dégradé	1	
102	RDC - Séjour	A	51	Porte	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
103	RDC - Séjour	A	51	Porte	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
104	RDC - Séjour	A	52	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
105	RDC - Séjour	A	52	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
106	RDC - Séjour	B	53	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
107	RDC - Séjour	B	53	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
108	RDC - Séjour	C	54	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
109	RDC - Séjour	C	54	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
110	RDC - Séjour	D	55	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
111	RDC - Séjour	D	55	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	RDC - Séjour	D	56	Cheminée	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
112	RDC - Oratoire	B	57	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
113	RDC - Oratoire	B	57	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
114	RDC - Oratoire	C	58	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
115	RDC - Oratoire	C	58	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
116	RDC - Oratoire	D	59	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
117	RDC - Oratoire	D	59	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
118	RDC - Oratoire		60	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
119	RDC - Oratoire		60	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
120	RDC - Oratoire	C	61	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
121	RDC - Oratoire	C	61	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
122	RDC - Oratoire	C	62	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
123	RDC - Oratoire	C	62	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
124	RDC - Baptistère	A	63	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
125	RDC - Baptistère	A	63	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
126	RDC - Baptistère	C	64	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
127	RDC - Baptistère	C	64	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
128	RDC - Baptistère	D	65	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
129	RDC - Baptistère	D	65	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
130	RDC - Baptistère		66	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
131	RDC - Baptistère		66	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
132	RDC - Baptistère	D	67	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	3,5	Non dégradé	1	
133	RDC - Cuve Mazout	A	68	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
134	RDC - Cuve Mazout	A	68	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
135	RDC - Cuve Mazout	B	69	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
136	RDC - Cuve Mazout	B	69	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
137	RDC - Cuve Mazout	C	70	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
138	RDC - Cuve Mazout	C	70	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
139	RDC - Cuve Mazout	D	71	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
140	RDC - Cuve Mazout	D	71	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
141	RDC - Cuve Mazout		72	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
142	RDC - Cuve Mazout		72	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
143	RDC - Cuve Mazout	A	73	Porte	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
144	RDC - Cuve Mazout	A	73	Porte	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
145	RDC - Vestibule	A	74	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
146	RDC - Vestibule	A	74	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
147	RDC - Vestibule	B	75	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
148	RDC - Vestibule	B	75	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
149	RDC - Vestibule	C	76	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
150	RDC - Vestibule	C	76	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
151	RDC - Vestibule	D	77	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
152	RDC - Vestibule	D	77	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
153	RDC - Vestibule		78	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
154	RDC - Vestibule		78	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
155	RDC - Vestibule	A	79	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
156	RDC - Vestibule	A	79	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
157	RDC - Vestibule	B	80	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
158	RDC - Vestibule	B	80	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
159	RDC - Vestibule	C	81	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
160	RDC - Vestibule	C	81	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
161	RDC - Vestibule	D	82	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
162	RDC - Vestibule	D	82	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
163	RDC - Vestibule	D	83	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
164	RDC - Vestibule	D	83	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
165	RDC - Pressoir	A	84	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
166	RDC - Pressoir	A	84	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
167	RDC - Pressoir	B	85	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
168	RDC - Pressoir	B	85	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
169	RDC - Pressoir	C	86	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
170	RDC - Pressoir	C	86	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
171	RDC - Pressoir	D	87	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
172	RDC - Pressoir	D	87	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
173	RDC - Pressoir		88	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
174	RDC - Pressoir		88	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
175	RDC - Pressoir	B	89	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
176	RDC - Pressoir	B	89	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
177	RDC - Pressoir	B	90	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
178	RDC - Pressoir	B	90	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
179	RDC - Pressoir	D	91	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
180	RDC - Pressoir	D	91	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
181	RDC - Pressoir	D	92	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
182	RDC - Pressoir	D	92	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
183	RDC - Pressoir	A	93	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
184	RDC - Pressoir	A	93	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
185	RDC - Pressoir	A	94	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
186	RDC - Pressoir	A	94	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
187	RDC - Toilette	A	95	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
188	RDC - Toilette	A	95	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
189	RDC - Toilette	B	96	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
190	RDC - Toilette	B	96	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
191	RDC - Toilette	C	97	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
192	RDC - Toilette	C	97	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
193	RDC - Toilette	D	98	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
194	RDC - Toilette	D	98	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
195	RDC - Toilette		99	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
196	RDC - Toilette		99	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
197	RDC - Toilette	D	100	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
198	RDC - Toilette	D	100	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
199	RDC - Toilette	D	101	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
200	RDC - Toilette	D	101	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
201	RDC - Toilette	A	102	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
202	RDC - Toilette	A	102	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
203	RDC - Sacristie	A	103	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
204	RDC - Sacristie	A	103	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
205	RDC - Sacristie	B	104	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
206	RDC - Sacristie	B	104	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
207	RDC - Sacristie	C	105	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
208	RDC - Sacristie	C	105	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
209	RDC - Sacristie	D	106	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
210	RDC - Sacristie	D	106	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
211	RDC - Sacristie		107	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
212	RDC - Sacristie		107	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
213	RDC - Sacristie	B	108	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
214	RDC - Sacristie	C	109	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
215	RDC - Sacristie	C	109	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
216	RDC - Sacristie	B	110	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
217	RDC - Sacristie	B	110	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
218	RDC - Sacristie	A	111	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
219	RDC - Sacristie	A	111	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
220	RDC - Sacristie	A	112	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
221	RDC - Sacristie	A	112	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
222	RDC - Sacristie	C	113	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	2,9	Non dégradé	1	
223	RDC - Chapelle	A	114	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
224	RDC - Chapelle	A	114	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
225	RDC - Chapelle	B	115	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
226	RDC - Chapelle	B	115	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
227	RDC - Chapelle	C	116	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
228	RDC - Chapelle	C	116	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
229	RDC - Chapelle	D	117	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
230	RDC - Chapelle	D	117	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
231	RDC - Chapelle		118	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
232	RDC - Chapelle		118	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
233	RDC - Chapelle	D	119	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	partie mobile	10,4	Non dégradé	1	
234	RDC - Chapelle	D	120	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie mobile	10,4	Non dégradé	1	
235	RDC - Chapelle	A	121	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,6	Non dégradé	1	
236	RDC - Chapelle	D	122	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	1,5	Non dégradé	1	
237	RDC - WC	A	123	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
238	RDC - WC	A	123	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
239	RDC - WC	B	124	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
240	RDC - WC	B	124	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
241	RDC - WC	C	125	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
242	RDC - WC	C	125	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
243	RDC - WC	D	126	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
244	RDC - WC	D	126	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
245	RDC - WC		127	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
246	RDC - WC		127	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
247	RDC - WC	B	128	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
248	RDC - WC	B	128	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
249	RDC - WC	B	129	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
250	RDC - WC	B	129	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
251	RDC - WC	A	130	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
252	RDC - WC	A	130	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
253	RDC - WC	B	131	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
254	RDC - WC	B	131	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
255	RDC - Kitchenette	A	132	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
256	RDC - Kitchenette	A	132	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
257	RDC - Kitchenette	B	133	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
258	RDC - Kitchenette	B	133	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
259	RDC - Kitchenette	C	134	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
260	RDC - Kitchenette	C	134	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
261	RDC - Kitchenette	D	135	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
262	RDC - Kitchenette	D	135	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
263	RDC - Kitchenette		136	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
264	RDC - Kitchenette		136	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	RDC - Kitchenette		137	Plinthes	Carrelage		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
265	RDC - Kitchenette	A	138	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
266	RDC - Kitchenette	A	138	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
267	RDC - Kitchenette	A	139	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
268	RDC - Kitchenette	A	139	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
269	RDC - Kitchenette	A	140	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
270	RDC - Kitchenette	A	140	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
271	RDC - Kitchenette	A	141	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
272	RDC - Kitchenette	A	141	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
273	RDC - Kitchenette	A	142	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
274	RDC - Kitchenette	A	142	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
275	RDC - Pièce 01	A	143	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
276	RDC - Pièce 01	A	143	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
277	RDC - Pièce 01	B	144	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
278	RDC - Pièce 01	B	144	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
279	RDC - Pièce 01	C	145	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
280	RDC - Pièce 01	C	145	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
281	RDC - Pièce 01	D	146	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
282	RDC - Pièce 01	D	146	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
283	RDC - Pièce 01		147	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
284	RDC - Pièce 01		147	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
285	RDC - Pièce 01	A	148	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
286	RDC - Pièce 01	A	148	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
287	RDC - Pièce 01	A	149	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
288	RDC - Pièce 01	A	149	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
289	RDC - Pièce 01	A	150	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
290	RDC - Pièce 01	A	150	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
291	RDC - Pièce 01	D	151	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
292	RDC - Pièce 01	D	151	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
293	RDC - Pièce 01	A	152	Volet	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
294	RDC - Pièce 01	A	152	Volet	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
295	RDC - Pièce 02	A	153	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
296	RDC - Pièce 02	A	153	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
297	RDC - Pièce 02	B	154	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
298	RDC - Pièce 02	B	154	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
299	RDC - Pièce 02	C	155	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
300	RDC - Pièce 02	C	155	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
301	RDC - Pièce 02	D	156	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
302	RDC - Pièce 02	D	156	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
303	RDC - Pièce 02		157	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
304	RDC - Pièce 02		157	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
305	RDC - Pièce 02	A	158	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
306	RDC - Pièce 02	A	158	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
307	RDC - Pièce 02	A	159	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
308	RDC - Pièce 02	A	159	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
309	RDC - Pièce 02	B	160	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
310	RDC - Pièce 02	B	160	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
311	RDC - Pièce 02	A	161	Volet	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	
312	RDC - Pièce 02	A	161	Volet	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
313	RDC - Bureau	A	162	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
314	RDC - Bureau	A	162	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
315	RDC - Bureau	B	163	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
316	RDC - Bureau	B	163	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
317	RDC - Bureau	C	164	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
318	RDC - Bureau	C	164	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
319	RDC - Bureau	D	165	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
320	RDC - Bureau	D	165	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
321	RDC - Bureau		166	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
322	RDC - Bureau		166	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
323	RDC - Bureau	A	167	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
324	RDC - Bureau	A	168	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,8	Non dégradé	1	
325	RDC - Bureau	A	169	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
326	RDC - Bureau	A	169	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
327	RDC - Bureau	A	170	Volet	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	
328	RDC - Bureau	A	170	Volet	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
329	RDC - Bureau	A	171	Radiateur 1	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
330	RDC - Bureau	A	171	Radiateur 1	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
331	RDC - Zone Non Releve 01	A	172	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
332	RDC - Zone Non Releve 01	A	172	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
333	RDC - Zone Non Releve 01	B	173	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
334	RDC - Zone Non Releve 01	B	173	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
335	RDC - Zone Non Releve 01	C	174	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
336	RDC - Zone Non Releve 01	C	174	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
337	RDC - Zone Non Releve 01	D	175	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
338	RDC - Zone Non Releve 01	D	175	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
339	RDC - Zone Non Releve 01		176	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
340	RDC - Zone Non Releve 01		176	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
341	RDC - Zone Non Releve 01	A	177	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
342	RDC - Zone Non Releve 01	A	177	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
343	RDC - Zone Non Releve 02	A	178	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
344	RDC - Zone Non Releve 02	A	178	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
345	RDC - Zone Non Releve 02	B	179	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
346	RDC - Zone Non Releve 02	B	179	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
347	RDC - Zone Non Releve 02	C	180	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
348	RDC - Zone Non Releve 02	C	180	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
349	RDC - Zone Non Releve 02	D	181	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
350	RDC - Zone Non Releve 02	D	181	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
351	RDC - Zone Non Releve 02		182	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
352	RDC - Zone Non Releve 02		182	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
353	RDC - Zone Non Releve 02	C	183	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,2	Non dégradé	1	
354	RDC - Zone Non Releve 02	C	184	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,2	Non dégradé	1	
355	RDC - Zone Non Releve 02	C	185	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	3,9	Non dégradé	1	
356	RDC - Zone Non Releve 02	C	186	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	3,9	Non dégradé	1	
357	RDC - Zone Non Releve 02	A	187	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
358	RDC - Zone Non Releve 02	A	187	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
359	RDC - Zone Non Releve 03	A	188	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
360	RDC - Zone Non Releve 03	A	188	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
361	RDC - Zone Non Releve 03	B	189	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
362	RDC - Zone Non Releve 03	B	189	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
363	RDC - Zone Non Releve 03	C	190	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
364	RDC - Zone Non Releve 03	C	190	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
365	RDC - Zone Non Releve 03	D	191	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
366	RDC - Zone Non Releve 03	D	191	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
367	RDC - Zone Non Releve 03		192	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
368	RDC - Zone Non Releve 03		192	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
369	RDC - Zone Non Releve 03	C	193	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
370	RDC - Zone Non Releve 03	C	193	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
371	RDC - Zone Non Releve 03	C	194	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
372	RDC - Zone Non Releve 03	C	194	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
373	RDC - Zone Non Releve 03	A	195	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
374	RDC - Zone Non Releve 03	A	195	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
-	RDC - Cour Intérieure	A	196	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Cour Intérieure	B	197	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Cour Intérieure	C	198	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Cour Intérieure	D	199	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne	A	200	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne	B	201	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	RDC - Salle Egyptienne	C	202	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne	D	203	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne	E	204	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne	F	205	Mur	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	RDC - Salle Egyptienne		206	Plafond	Ciment		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
375	RDC - Chaufferie	A	207	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
376	RDC - Chaufferie	A	207	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
377	RDC - Chaufferie	B	208	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
378	RDC - Chaufferie	B	208	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
379	RDC - Chaufferie	C	209	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
380	RDC - Chaufferie	C	209	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
381	RDC - Chaufferie	D	210	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
382	RDC - Chaufferie	D	210	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
383	RDC - Chaufferie		211	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
384	RDC - Chaufferie		211	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
385	Étage 1 - Hall	A	212	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
386	Étage 1 - Hall	A	212	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
387	Étage 1 - Hall	B	213	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
388	Étage 1 - Hall	B	213	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
389	Étage 1 - Hall	C	214	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
390	Étage 1 - Hall	C	214	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
391	Étage 1 - Hall	D	215	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
392	Étage 1 - Hall	D	215	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
393	Étage 1 - Hall		216	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
394	Étage 1 - Hall		216	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
395	Étage 1 - Hall	A	217	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,1	Non dégradé	1	
396	Étage 1 - Hall	B	218	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
397	Étage 1 - Hall	B	218	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
398	Étage 1 - Hall	B	218	Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
399	Étage 1 - Hall	C	219	Porte placard	Bois	Peinture	partie mobile	14,3	Non dégradé	1	
400	Étage 1 - Hall	C	220	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	8,6	Non dégradé	1	
401	Étage 1 - Hall	D	221	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
402	Étage 1 - Hall	D	221	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
403	Étage 1 - Hall	D	221	Porte 4	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
404	Étage 1 - Hall	B	222	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	8,5	Non dégradé	1	
405	Étage 1 - Bain	A	223	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
406	Étage 1 - Bain	A	223	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
407	Étage 1 - Bain	B	224	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
408	Étage 1 - Bain	B	224	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
409	Étage 1 - Bain	C	225	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
410	Étage 1 - Bain	C	225	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
411	Étage 1 - Bain	D	226	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
412	Étage 1 - Bain	D	226	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
413	Étage 1 - Bain		227	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
414	Étage 1 - Bain		227	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
415	Étage 1 - Bain	A	228	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
416	Étage 1 - Bain	A	228	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
417	Étage 1 - Bain	AB	229	Boiserie	Bois	Peinture	partie mobile	63,6	Non dégradé	1	
418	Étage 1 - Bain	D	230	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
419	Étage 1 - Bain	D	230	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
420	Étage 1 - Lingerie	A	231	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
421	Étage 1 - Lingerie	A	231	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
422	Étage 1 - Lingerie	B	232	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
423	Étage 1 - Lingerie	B	232	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
424	Étage 1 - Lingerie	C	233	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
425	Étage 1 - Lingerie	C	233	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
426	Étage 1 - Lingerie	D	234	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
427	Étage 1 - Lingerie	D	234	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
428	Étage 1 - Lingerie		235	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
429	Étage 1 - Lingerie		235	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
430	Étage 1 - Lingerie	D	236	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,4	Non dégradé	1	
431	Étage 1 - Lingerie	D	237	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	4,4	Non dégradé	1	
432	Étage 1 - Lingerie	A	238	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	5,1	Non dégradé	1	
433	Étage 1 - SAS	A	239	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
434	Étage 1 - SAS	A	239	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
435	Étage 1 - SAS	B	240	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
436	Étage 1 - SAS	B	240	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
437	Étage 1 - SAS	C	241	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
438	Étage 1 - SAS	C	241	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
439	Étage 1 - SAS	D	242	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
440	Étage 1 - SAS	D	242	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
441	Étage 1 - SAS		243	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
442	Étage 1 - SAS		243	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
443	Étage 1 - SAS	C	244	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
444	Étage 1 - SAS	C	244	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
445	Étage 1 - SAS	C	245	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
446	Étage 1 - SAS	C	245	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
447	Étage 1 - SAS	A	246	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
448	Étage 1 - SAS	A	246	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
449	Étage 1 - SAS	B	247	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
450	Étage 1 - SAS	B	247	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
451	Étage 1 - Antichambre	A	248	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
452	Étage 1 - Antichambre	A	248	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
453	Étage 1 - Antichambre	B	249	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
454	Étage 1 - Antichambre	B	249	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
455	Étage 1 - Antichambre	C	250	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
456	Étage 1 - Antichambre	C	250	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
457	Étage 1 - Antichambre	D	251	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
458	Étage 1 - Antichambre	D	251	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
459	Étage 1 - Antichambre		252	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
460	Étage 1 - Antichambre		252	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
461	Étage 1 - Antichambre	A	253	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	16,2	Non dégradé	1	
462	Étage 1 - Antichambre	B	254	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
463	Étage 1 - Antichambre	B	254	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
464	Étage 1 - Antichambre	B	254	Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
465	Étage 1 - Antichambre	C	255	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
466	Étage 1 - Antichambre	C	255	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
467	Étage 1 - Antichambre	C	255	Porte 3	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
468	Étage 1 - Antichambre	B	256	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
469	Étage 1 - Antichambre	B	256	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
470	Étage 1 - Chambre	A	257	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
471	Étage 1 - Chambre	A	257	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
472	Étage 1 - Chambre	B	258	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
473	Étage 1 - Chambre	B	258	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
474	Étage 1 - Chambre	C	259	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
475	Étage 1 - Chambre	C	259	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
476	Étage 1 - Chambre	D	260	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
477	Étage 1 - Chambre	D	260	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
478	Étage 1 - Chambre		261	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
479	Étage 1 - Chambre		261	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
480	Étage 1 - Chambre	D	262	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
481	Étage 1 - Chambre	D	262	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
482	Étage 1 - Chambre	D	263	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
483	Étage 1 - Chambre	D	263	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
484	Étage 1 - Chambre	D	264	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
485	Étage 1 - Chambre	D	264	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
486	Étage 1 - Chambre	D	265	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
487	Étage 1 - Chambre	D	265	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
488	Étage 1 - Chambre	A	266	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
489	Étage 1 - Chambre	A	266	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
490	Étage 1 - Chambre	D	267	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
491	Étage 1 - Chambre	D	267	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
492	Étage 1 - Chambre	D	268	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
493	Étage 1 - Chambre	D	268	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
494	Étage 1 - Chambre	D	269	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
495	Étage 1 - Chambre	D	269	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
496	Étage 1 - Chambre	D	270	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
497	Étage 1 - Chambre	D	270	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
498	Étage 1 - Chambre	A	271	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
499	Étage 1 - Chambre	A	271	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
500	Étage 1 - Chambre	B	272	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
501	Étage 1 - Chambre	B	272	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
502	Étage 1 - Chambre	C	273	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
503	Étage 1 - Chambre	C	273	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
504	Étage 1 - Chambre	D	274	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
505	Étage 1 - Chambre	D	274	Soubassement	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	Étage 1 - Chambre	C	275	Cheminée	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
506	Étage 1 - Chambre	D	276	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Non dégradé	1	
507	Étage 1 - Chambre	D	277	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	5,2	Non dégradé	1	
508	Étage 1 - Salon	A	278	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
509	Étage 1 - Salon	A	278	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
510	Étage 1 - Salon	B	279	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
511	Étage 1 - Salon	B	279	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
512	Étage 1 - Salon	C	280	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
513	Étage 1 - Salon	C	280	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
514	Étage 1 - Salon	D	281	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
515	Étage 1 - Salon	D	281	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
516	Étage 1 - Salon		282	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
517	Étage 1 - Salon		282	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
518	Étage 1 - Salon	C	283	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
519	Étage 1 - Salon	C	283	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
520	Étage 1 - Salon	C	284	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
521	Étage 1 - Salon	C	284	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
522	Étage 1 - Salon	C	285	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
523	Étage 1 - Salon	C	285	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
524	Étage 1 - Salon	C	286	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
525	Étage 1 - Salon	C	286	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
526	Étage 1 - Salon	C	287	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
527	Étage 1 - Salon	C	287	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
528	Étage 1 - Salon	C	288	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
529	Étage 1 - Salon	C	288	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
530	Étage 1 - Salon	A	289	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
531	Étage 1 - Salon	A	289	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
532	Étage 1 - Salon	D	290	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
533	Étage 1 - Salon	D	290	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
-	Étage 1 - Salon	D	291	Cheminée	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
534	Étage 1 - Salon	D	292	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	18,0	Non dégradé	1	
535	Étage 1 - Salon		293	Charpente	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
536	Étage 1 - Salon		293	Charpente	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
537	Étage 1 - Salle à manger	A	294	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
538	Étage 1 - Salle à manger	A	294	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
539	Étage 1 - Salle à manger	B	295	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
540	Étage 1 - Salle à manger	B	295	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
541	Étage 1 - Salle à manger	C	296	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
542	Étage 1 - Salle à manger	C	296	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
543	Étage 1 - Salle à manger	D	297	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
544	Étage 1 - Salle à manger	D	297	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
545	Étage 1 - Salle à manger		298	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
546	Étage 1 - Salle à manger		298	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
547	Étage 1 - Salle à manger	C	299	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Non dégradé	1	
548	Étage 1 - Salle à manger	C	300	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Non dégradé	1	
549	Étage 1 - Salle à manger	C	301	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Non dégradé	1	
550	Étage 1 - Salle à manger	C	302	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	1,4	Non dégradé	1	
551	Étage 1 - Salle à manger	A	303	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
552	Étage 1 - Salle à manger	A	303	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
553	Étage 1 - Salle à manger	B	304	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
554	Étage 1 - Salle à manger	B	304	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
555	Étage 1 - Salle à manger	D	305	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
556	Étage 1 - Salle à manger	D	305	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
557	Étage 1 - Salle à manger	C	306	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
558	Étage 1 - Salle à manger	C	306	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
559	Étage 1 - Salle à manger	C	307	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
560	Étage 1 - Salle à manger	C	307	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
561	Étage 1 - Salle à manger	A	308	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
562	Étage 1 - Salle à manger	A	308	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
563	Étage 1 - Salle à manger	B	309	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
564	Étage 1 - Salle à manger	B	309	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
565	Étage 1 - Salle à manger	C	310	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
566	Étage 1 - Salle à manger	C	310	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
567	Étage 1 - Salle à manger	D	311	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
568	Étage 1 - Salle à manger	D	311	Soubassement	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	Étage 1 - Salle à manger	D	312	Cheminée	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
569	Étage 1 - Vestibule	A	313	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
570	Étage 1 - Vestibule	A	313	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
571	Étage 1 - Vestibule	B	314	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
572	Étage 1 - Vestibule	B	314	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
573	Étage 1 - Vestibule	C	315	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
574	Étage 1 - Vestibule	C	315	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
575	Étage 1 - Vestibule	D	316	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
576	Étage 1 - Vestibule	D	316	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
577	Étage 1 - Vestibule		317	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
578	Étage 1 - Vestibule		317	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
579	Étage 1 - Vestibule	A	318	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	1	
580	Étage 1 - Vestibule	A	318	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	19,1	Non dégradé	1	
581	Étage 1 - Vestibule	B	319	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
582	Étage 1 - Vestibule	B	319	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
583	Étage 1 - Vestibule	B	319	Porte 2	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
584	Étage 1 - Vestibule	C	320	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	17,5	Non dégradé	1	
585	Étage 1 - Vestibule	D	321	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
586	Étage 1 - Vestibule	D	321	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
587	Étage 1 - Vestibule	D	321	Porte 4	Bois	Peinture	mesure 3	<0,9	Non dégradé	0	
588	Étage 1 - Vestibule	D	322	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	17,1	Non dégradé	1	
589	Étage 1 - Office	A	323	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
590	Étage 1 - Office	A	323	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
591	Étage 1 - Office	B	324	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
592	Étage 1 - Office	B	324	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
593	Étage 1 - Office	C	325	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
594	Étage 1 - Office	C	325	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
595	Étage 1 - Office	D	326	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
596	Étage 1 - Office	D	326	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
597	Étage 1 - Office		327	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
598	Étage 1 - Office		327	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
599	Étage 1 - Office	B	328	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	10,1	Non dégradé	1	
600	Étage 1 - Office	B	329	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	19,1	Non dégradé	1	
601	Étage 1 - Office	A	330	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
602	Étage 1 - Office	A	330	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
603	Étage 1 - Office	D	331	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
604	Étage 1 - Office	D	331	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
605	Étage 1 - Office	B	332	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
606	Étage 1 - Office	B	332	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
607	Étage 1 - Cuisine	A	333	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
608	Étage 1 - Cuisine	A	333	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
609	Étage 1 - Cuisine	B	334	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
610	Étage 1 - Cuisine	B	334	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
611	Étage 1 - Cuisine	C	335	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
612	Étage 1 - Cuisine	C	335	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
613	Étage 1 - Cuisine	D	336	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
614	Étage 1 - Cuisine	D	336	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
615	Étage 1 - Cuisine		337	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
616	Étage 1 - Cuisine		337	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
617	Étage 1 - Cuisine	C	338	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
618	Étage 1 - Cuisine	C	338	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
619	Étage 1 - Cuisine	C	339	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
620	Étage 1 - Cuisine	C	339	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
621	Étage 1 - Cuisine	A	340	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
622	Étage 1 - Cuisine	A	340	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
623	Étage 1 - Cuisine	B	341	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
624	Étage 1 - Cuisine	B	341	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
625	Étage 1 - Cuisine	C	342	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
626	Étage 1 - Cuisine	C	342	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
627	Étage 1 - Balcon	B	343	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
628	Étage 1 - Balcon	B	343	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
629	Étage 1 - Balcon	C	344	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
630	Étage 1 - Balcon	C	344	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
631	Étage 1 - Balcon	D	345	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
632	Étage 1 - Balcon	D	345	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
633	Étage 2 - Hall	A	346	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
634	Étage 2 - Hall	A	346	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
635	Étage 2 - Hall	B	347	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
636	Étage 2 - Hall	B	347	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
637	Étage 2 - Hall	C	348	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
638	Étage 2 - Hall	C	348	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
639	Étage 2 - Hall	D	349	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
640	Étage 2 - Hall	D	349	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
641	Étage 2 - Hall		350	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
642	Étage 2 - Hall		350	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
643	Étage 2 - Hall	A	351	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	16,5	Non dégradé	1	
644	Étage 2 - Hall	B	352	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	16,5	Non dégradé	1	
645	Étage 2 - Hall	C	353	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	16,5	Non dégradé	1	
646	Étage 2 - Hall	D	354	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	1,5	Non dégradé	1	
647	Étage 2 - Hall	D	355	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	16,5	Non dégradé	1	
648	Étage 2 - Hall	B	356	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	4,0	Non dégradé	1	
649	Étage 2 - Lingerie	A	357	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
650	Étage 2 - Lingerie	A	357	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
651	Étage 2 - Lingerie	B	358	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
652	Étage 2 - Lingerie	B	358	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
653	Étage 2 - Lingerie	C	359	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
654	Étage 2 - Lingerie	C	359	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
655	Étage 2 - Lingerie	D	360	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
656	Étage 2 - Lingerie	D	360	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
657	Étage 2 - Lingerie		361	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
658	Étage 2 - Lingerie		361	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
659	Étage 2 - Lingerie	D	362	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
660	Étage 2 - Lingerie	D	362	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
661	Étage 2 - Lingerie	D	363	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
662	Étage 2 - Lingerie	D	363	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
663	Étage 2 - Lingerie	A	364	Boiserie	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
664	Étage 2 - Lingerie	A	365	Porte	Bois	Peinture	huisserie	11,9	Non dégradé	1	
665	Étage 2 - Lingerie	D	366	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
666	Étage 2 - Lingerie	D	366	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
667	Étage 2 - Lingerie	B	367	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	5,1	Non dégradé	1	
668	Étage 2 - Lingerie	D	368	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
669	Étage 2 - Lingerie	D	368	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
670	Étage 2 - Chambre Bonne	A	369	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
671	Étage 2 - Chambre Bonne	A	369	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
672	Étage 2 - Chambre Bonne	B	370	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
673	Étage 2 - Chambre Bonne	B	370	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
674	Étage 2 - Chambre Bonne	C	371	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
675	Étage 2 - Chambre Bonne	C	371	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
676	Étage 2 - Chambre Bonne	D	372	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
677	Étage 2 - Chambre Bonne	D	372	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
678	Étage 2 - Chambre Bonne		373	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
679	Étage 2 - Chambre Bonne		373	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
680	Étage 2 - Chambre Bonne	C	374	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
681	Étage 2 - Chambre Bonne	C	374	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
682	Étage 2 - Chambre Bonne	C	375	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
683	Étage 2 - Chambre Bonne	C	375	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
684	Étage 2 - Chambre Bonne	A	376	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
685	Étage 2 - Chambre Bonne	A	376	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
686	Étage 2 - Chambre Bonne	D	377	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
687	Étage 2 - Chambre Bonne	D	377	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
688	Étage 2 - Chambre Bonne	C	378	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
689	Étage 2 - Chambre Bonne	C	378	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
690	Étage 2 - Chambre Bonne	C	379	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
691	Étage 2 - Chambre Bonne	C	379	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
692	Étage 2 - Chambre Bonne	A	380	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	9,3	Non dégradé	1	
693	Étage 2 - Annexe	A	381	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
694	Étage 2 - Annexe	A	381	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
695	Étage 2 - Annexe	B	382	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
696	Étage 2 - Annexe	B	382	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
697	Étage 2 - Annexe	C	383	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
698	Étage 2 - Annexe	C	383	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
699	Étage 2 - Annexe	D	384	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
700	Étage 2 - Annexe	D	384	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
701	Étage 2 - Annexe		385	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
702	Étage 2 - Annexe		385	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
703	Étage 2 - Annexe	D	386	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
704	Étage 2 - Annexe	D	386	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
705	Étage 2 - Annexe	D	387	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
706	Étage 2 - Annexe	D	387	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
707	Étage 2 - Annexe	B	388	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
708	Étage 2 - Annexe	B	388	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
709	Étage 2 - Annexe	D	389	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
710	Étage 2 - Annexe	D	389	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
711	Étage 2 - Annexe	B	390	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
712	Étage 2 - Annexe	B	390	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
713	Étage 2 - WC	A	391	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
714	Étage 2 - WC	A	391	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
715	Étage 2 - WC	B	392	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
716	Étage 2 - WC	B	392	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
717	Étage 2 - WC	C	393	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
718	Étage 2 - WC	C	393	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
719	Étage 2 - WC	D	394	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
720	Étage 2 - WC	D	394	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
721	Étage 2 - WC		395	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
722	Étage 2 - WC		395	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
723	Étage 2 - WC	C	396	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
724	Étage 2 - WC	C	396	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
725	Étage 2 - WC	C	397	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
726	Étage 2 - WC	C	397	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
727	Étage 2 - WC	A	398	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
728	Étage 2 - WC	A	398	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
729	Étage 2 - WC	C	399	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
730	Étage 2 - WC	C	399	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
731	Étage 2 - Vestibule	A	400	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
732	Étage 2 - Vestibule	A	400	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
733	Étage 2 - Vestibule	B	401	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
734	Étage 2 - Vestibule	B	401	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
735	Étage 2 - Vestibule	C	402	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
736	Étage 2 - Vestibule	C	402	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
737	Étage 2 - Vestibule	D	403	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
738	Étage 2 - Vestibule	D	403	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
739	Étage 2 - Vestibule		404	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
740	Étage 2 - Vestibule		404	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
741	Étage 2 - Vestibule	A	405	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
742	Étage 2 - Vestibule	A	405	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
743	Étage 2 - Vestibule	B	406	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
744	Étage 2 - Vestibule	B	406	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
745	Étage 2 - Vestibule	C	407	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
746	Étage 2 - Vestibule	C	407	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
747	Étage 2 - Vestibule	D	408	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
748	Étage 2 - Vestibule	D	408	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
749	Étage 2 - Chambre 01	A	409	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
750	Étage 2 - Chambre 01	A	409	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
751	Étage 2 - Chambre 01	B	410	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
752	Étage 2 - Chambre 01	B	410	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
753	Étage 2 - Chambre 01	C	411	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
754	Étage 2 - Chambre 01	C	411	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
755	Étage 2 - Chambre 01	D	412	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
756	Étage 2 - Chambre 01	D	412	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
757	Étage 2 - Chambre 01		413	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
758	Étage 2 - Chambre 01		413	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
759	Étage 2 - Chambre 01	C	414	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
760	Étage 2 - Chambre 01	C	414	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
761	Étage 2 - Chambre 01	C	415	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
762	Étage 2 - Chambre 01	C	415	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
763	Étage 2 - Chambre 01	A	416	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,2	Non dégradé	1	
764	Étage 2 - Chambre 01	D	417	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	8,2	Non dégradé	1	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
765	Étage 2 - Chambre 01	C	418	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
766	Étage 2 - Chambre 01	C	418	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
767	Étage 2 - Chambre 01	C	419	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
768	Étage 2 - Chambre 01	C	419	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
769	Étage 2 - Alcove 01	A	420	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
770	Étage 2 - Alcove 01	A	420	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
771	Étage 2 - Alcove 01	B	421	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
772	Étage 2 - Alcove 01	B	421	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
773	Étage 2 - Alcove 01	C	422	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
774	Étage 2 - Alcove 01	C	422	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
775	Étage 2 - Alcove 01	D	423	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
776	Étage 2 - Alcove 01	D	423	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
777	Étage 2 - Alcove 01		424	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
778	Étage 2 - Alcove 01		424	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
779	Étage 2 - Toilette 01	A	425	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
780	Étage 2 - Toilette 01	A	425	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
781	Étage 2 - Toilette 01	B	426	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
782	Étage 2 - Toilette 01	B	426	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
783	Étage 2 - Toilette 01	C	427	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
784	Étage 2 - Toilette 01	C	427	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
785	Étage 2 - Toilette 01	D	428	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
786	Étage 2 - Toilette 01	D	428	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
787	Étage 2 - Toilette 01		429	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
788	Étage 2 - Toilette 01		429	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
789	Étage 2 - Chambre 02	A	430	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
790	Étage 2 - Chambre 02	A	430	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
791	Étage 2 - Chambre 02	B	431	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
792	Étage 2 - Chambre 02	B	431	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
793	Étage 2 - Chambre 02	C	432	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
794	Étage 2 - Chambre 02	C	432	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
795	Étage 2 - Chambre 02	D	433	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
796	Étage 2 - Chambre 02	D	433	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
797	Étage 2 - Chambre 02		434	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
798	Étage 2 - Chambre 02		434	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
799	Étage 2 - Chambre 02		435	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
800	Étage 2 - Chambre 02		435	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
801	Étage 2 - Chambre 02	B	436	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
802	Étage 2 - Chambre 02	B	437	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
803	Étage 2 - Chambre 02	C	438	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
804	Étage 2 - Chambre 02	C	439	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
805	Étage 2 - Chambre 02	C	440	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
806	Étage 2 - Chambre 02	C	441	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Non dégradé	1	
807	Étage 2 - Chambre 02	A	442	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	11,3	Non dégradé	1	
808	Étage 2 - Chambre 02	B	443	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
809	Étage 2 - Chambre 02	B	443	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
810	Étage 2 - Chambre 02	C	444	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
811	Étage 2 - Chambre 02	C	444	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
812	Étage 2 - Chambre 02	C	445	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
813	Étage 2 - Chambre 02	C	445	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
814	Étage 2 - Chambre 02	B	446	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
815	Étage 2 - Chambre 02	B	446	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
816	Étage 2 - Chambre 02	C	447	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
817	Étage 2 - Chambre 02	C	447	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
818	Étage 2 - Chambre 02	C	448	Allège fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
819	Étage 2 - Chambre 02	C	448	Allège fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
820	Étage 2 - Chambre 02	B	449	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	9,8	Non dégradé	1	
821	Étage 2 - Alcove 02	A	450	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
822	Étage 2 - Alcove 02	A	450	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
823	Étage 2 - Alcove 02	B	451	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
824	Étage 2 - Alcove 02	B	451	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
825	Étage 2 - Alcove 02	C	452	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
826	Étage 2 - Alcove 02	C	452	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
827	Étage 2 - Alcove 02	D	453	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
828	Étage 2 - Alcove 02	D	453	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
829	Étage 2 - Alcove 02		454	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
830	Étage 2 - Alcove 02		454	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
831	Étage 2 - Alcove 02		455	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
832	Étage 2 - Alcove 02		455	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
833	Étage 2 - Garde Robe 01	A	456	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
834	Étage 2 - Garde Robe 01	A	456	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
835	Étage 2 - Garde Robe 01	B	457	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
836	Étage 2 - Garde Robe 01	B	457	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
837	Étage 2 - Garde Robe 01	C	458	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
838	Étage 2 - Garde Robe 01	C	458	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
839	Étage 2 - Garde Robe 01	D	459	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
840	Étage 2 - Garde Robe 01	D	459	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
841	Étage 2 - Garde Robe 01		460	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
842	Étage 2 - Garde Robe 01		460	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
843	Étage 2 - Garde Robe 01	A	461	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
844	Étage 2 - Garde Robe 01	A	461	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
845	Étage 2 - Bain	A	462	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
846	Étage 2 - Bain	A	462	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
847	Étage 2 - Bain	B	463	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
848	Étage 2 - Bain	B	463	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
849	Étage 2 - Bain	C	464	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
850	Étage 2 - Bain	C	464	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
851	Étage 2 - Bain	D	465	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
852	Étage 2 - Bain	D	465	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
853	Étage 2 - Bain		466	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
854	Étage 2 - Bain		466	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
855	Étage 2 - Bain	A	467	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,2	Non dégradé	1	
856	Étage 2 - Bain	A	468	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,2	Non dégradé	1	
857	Étage 2 - Bain	B	469	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,2	Non dégradé	1	
858	Étage 2 - Salon	A	470	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
859	Étage 2 - Salon	A	470	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
860	Étage 2 - Salon	B	471	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
861	Étage 2 - Salon	B	471	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
862	Étage 2 - Salon	C	472	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
863	Étage 2 - Salon	C	472	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
864	Étage 2 - Salon	D	473	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
865	Étage 2 - Salon	D	473	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
866	Étage 2 - Salon		474	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
867	Étage 2 - Salon		474	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	Étage 2 - Salon		475	Plinthes	Bois		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
868	Étage 2 - Salon	C	476	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
869	Étage 2 - Salon	C	476	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
870	Étage 2 - Salon	C	477	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
871	Étage 2 - Salon	C	477	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
872	Étage 2 - Salon	A	478	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
873	Étage 2 - Salon	A	478	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
874	Étage 2 - Salon	B	479	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
875	Étage 2 - Salon	B	479	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
876	Étage 2 - Salon	C	480	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
877	Étage 2 - Salon	C	480	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
878	Étage 2 - Salon	C	481	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
879	Étage 2 - Salon	C	481	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
880	Étage 2 - Salon	C	482	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
881	Étage 2 - Salon	C	482	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
882	Étage 2 - Salon	C	483	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
883	Étage 2 - Salon	C	483	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
884	Étage 2 - Salon	D	484	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
885	Étage 2 - Salon	D	484	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
886	Étage 2 - Chambre 03	A	485	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
887	Étage 2 - Chambre 03	A	485	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
888	Étage 2 - Chambre 03	B	486	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
889	Étage 2 - Chambre 03	B	486	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
890	Étage 2 - Chambre 03	C	487	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
891	Étage 2 - Chambre 03	C	487	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
892	Étage 2 - Chambre 03	D	488	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
893	Étage 2 - Chambre 03	D	488	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
894	Étage 2 - Chambre 03		489	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
895	Étage 2 - Chambre 03		489	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
896	Étage 2 - Chambre 03		490	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
897	Étage 2 - Chambre 03		490	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
898	Étage 2 - Chambre 03	B	491	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
899	Étage 2 - Chambre 03	B	491	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
900	Étage 2 - Chambre 03	B	492	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
901	Étage 2 - Chambre 03	B	492	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
902	Étage 2 - Chambre 03	B	493	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
903	Étage 2 - Chambre 03	B	493	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
904	Étage 2 - Chambre 03	B	494	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
905	Étage 2 - Chambre 03	B	494	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
906	Étage 2 - Chambre 03	C	495	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
907	Étage 2 - Chambre 03	C	495	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
908	Étage 2 - Chambre 03	C	496	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
909	Étage 2 - Chambre 03	C	496	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
910	Étage 2 - Chambre 03	D	497	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
911	Étage 2 - Chambre 03	D	497	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
912	Étage 2 - Chambre 03	B	498	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
913	Étage 2 - Chambre 03	B	498	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
914	Étage 2 - Chambre 03	B	499	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
915	Étage 2 - Chambre 03	B	499	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
916	Étage 2 - Chambre 03	C	500	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
917	Étage 2 - Chambre 03	C	500	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
918	Étage 2 - Chambre 03	B	501	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
919	Étage 2 - Chambre 03	B	501	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
920	Étage 2 - Chambre 03	B	502	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
921	Étage 2 - Chambre 03	B	502	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
922	Étage 2 - Chambre 03	B	503	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	
923	Étage 2 - Chambre 03	B	503	Volet 1	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
924	Étage 2 - Chambre 03	B	504	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	
925	Étage 2 - Chambre 03	B	504	Volet 2	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
926	Étage 2 - Chambre 03	A	505	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
927	Étage 2 - Chambre 03	A	505	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
928	Étage 2 - Alcove 03	A	506	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
929	Étage 2 - Alcove 03	A	506	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
930	Étage 2 - Alcove 03	B	507	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
931	Étage 2 - Alcove 03	B	507	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
932	Étage 2 - Alcove 03	C	508	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
933	Étage 2 - Alcove 03	C	508	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
934	Étage 2 - Alcove 03	D	509	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
935	Étage 2 - Alcove 03	D	509	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
936	Étage 2 - Alcove 03		510	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
937	Étage 2 - Alcove 03		510	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
938	Étage 2 - Alcove 03		511	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
939	Étage 2 - Alcove 03		511	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
940	Étage 2 - Toilette 02	A	512	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
941	Étage 2 - Toilette 02	A	512	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
942	Étage 2 - Toilette 02	B	513	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
943	Étage 2 - Toilette 02	B	513	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
944	Étage 2 - Toilette 02	C	514	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
945	Étage 2 - Toilette 02	C	514	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
946	Étage 2 - Toilette 02	D	515	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
947	Étage 2 - Toilette 02	D	515	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
948	Étage 2 - Toilette 02		516	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
949	Étage 2 - Toilette 02		516	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
950	Étage 2 - Toilette 02		517	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
951	Étage 2 - Toilette 02		517	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
952	Étage 2 - Toilette 02	B	518	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
953	Étage 2 - Toilette 02	B	518	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
954	Étage 2 - Toilette 02	B	519	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
955	Étage 2 - Toilette 02	B	519	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
956	Étage 2 - Toilette 02	A	520	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
957	Étage 2 - Toilette 02	A	520	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
958	Étage 2 - Toilette 02	B	521	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
959	Étage 2 - Toilette 02	B	521	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
960	Étage 2 - Toilette 02	B	522	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
961	Étage 2 - Toilette 02	B	522	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
962	Étage 2 - Garde Robe 02	A	523	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
963	Étage 2 - Garde Robe 02	A	523	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
964	Étage 2 - Garde Robe 02	B	524	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
965	Étage 2 - Garde Robe 02	B	524	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
966	Étage 2 - Garde Robe 02	C	525	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
967	Étage 2 - Garde Robe 02	C	525	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
968	Étage 2 - Garde Robe 02	D	526	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
969	Étage 2 - Garde Robe 02	D	526	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
970	Étage 2 - Garde Robe 02		527	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
971	Étage 2 - Garde Robe 02		527	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
972	Étage 2 - Garde Robe 02		528	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
973	Étage 2 - Garde Robe 02		528	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
974	Étage 2 - Garde Robe 02	A	529	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
975	Étage 2 - Garde Robe 02	A	529	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
976	Étage 2 - Garde Robe 02	B	530	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
977	Étage 2 - Garde Robe 02	B	530	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
978	Étage 2 - Garde Robe 02	C	531	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
979	Étage 2 - Garde Robe 02	C	531	Porte 3	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
980	Étage 2 - SAS	A	532	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
981	Étage 2 - SAS	A	532	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
982	Étage 2 - SAS	B	533	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
983	Étage 2 - SAS	B	533	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
984	Étage 2 - SAS	C	534	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
985	Étage 2 - SAS	C	534	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
986	Étage 2 - SAS	D	535	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
987	Étage 2 - SAS	D	535	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
988	Étage 2 - SAS		536	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
989	Étage 2 - SAS		536	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
990	Étage 2 - SAS	A	537	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
991	Étage 2 - SAS	A	537	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
992	Étage 2 - SAS	D	538	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
993	Étage 2 - SAS	D	538	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
994	Étage 2 - Dégagement	A	539	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
995	Étage 2 - Dégagement	A	539	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
996	Étage 2 - Dégagement	B	540	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
997	Étage 2 - Dégagement	B	540	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
998	Étage 2 - Dégagement	C	541	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
999	Étage 2 - Dégagement	C	541	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1000	Étage 2 - Dégagement	D	542	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1001	Étage 2 - Dégagement	D	542	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1002	Étage 2 - Dégagement		543	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1003	Étage 2 - Dégagement		543	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1004	Étage 2 - Dégagement	A	544	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	7,6	Non dégradé	1	
1005	Étage 2 - Dégagement	B	545	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	7,6	Non dégradé	1	
1006	Étage 2 - Dégagement	C	546	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	7,5	Non dégradé	1	
1007	Étage 2 - Dégagement	C	547	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	7,6	Non dégradé	1	
1008	Étage 2 - Dégagement	C	547	Porte 4	Bois	Peinture	huisserie	7,6	Non dégradé	1	
1009	Étage 2 - Dégagement	D	548	Porte 5	Bois	Peinture	partie mobile	7,6	Non dégradé	1	
1010	Étage 2 - Dégagement	D	549	Porte 6	Bois	Peinture	partie mobile	7,6	Non dégradé	1	
1011	Étage 2 - Bains	A	550	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1012	Étage 2 - Bains	A	550	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1013	Étage 2 - Bains	B	551	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1014	Étage 2 - Bains	B	551	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1015	Étage 2 - Bains	C	552	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1016	Étage 2 - Bains	C	552	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1017	Étage 2 - Bains	D	553	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1018	Étage 2 - Bains	D	553	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1019	Étage 2 - Bains		554	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1020	Étage 2 - Bains		554	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1021	Étage 2 - Bains	B	555	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1022	Étage 2 - Bains	B	555	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1023	Étage 2 - Bains	B	556	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1024	Étage 2 - Bains	B	556	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1025	Étage 2 - Bains	B	557	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1026	Étage 2 - Bains	B	557	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1027	Étage 2 - Bains	B	558	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1028	Étage 2 - Bains	B	558	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1029	Étage 2 - Bains	C	559	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1030	Étage 2 - Bains	C	559	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1031	Étage 2 - Bains	C	560	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1032	Étage 2 - Bains	C	560	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1033	Étage 2 - Bains	C	561	Fenêtre 4 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1034	Étage 2 - Bains	C	561	Fenêtre 4 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1035	Étage 2 - Bains	C	562	Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1036	Étage 2 - Bains	C	562	Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1037	Étage 2 - Bains	C	563	Fenêtre 5 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1038	Étage 2 - Bains	C	563	Fenêtre 5 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1039	Étage 2 - Bains	C	564	Fenêtre 5 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1040	Étage 2 - Bains	C	564	Fenêtre 5 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1041	Étage 2 - Bains	A	565	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	8,2	Non dégradé	1	
1042	Étage 2 - Bains	B	566	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	8,2	Non dégradé	1	
1043	Étage 2 - Toilette 03	A	567	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1044	Étage 2 - Toilette 03	A	567	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1045	Étage 2 - Toilette 03	B	568	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1046	Étage 2 - Toilette 03	B	568	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1047	Étage 2 - Toilette 03	C	569	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1048	Étage 2 - Toilette 03	C	569	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1049	Étage 2 - Toilette 03	D	570	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1050	Étage 2 - Toilette 03	D	570	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1051	Étage 2 - Toilette 03		571	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1052	Étage 2 - Toilette 03		571	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1053	Étage 2 - Toilette 03	A	572	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1054	Étage 2 - Toilette 03	A	572	Porte 1	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1055	Étage 2 - Toilette 03	C	573	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1056	Étage 2 - Toilette 03	C	573	Porte 2	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1057	Étage 2 - Rangement	A	574	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1058	Étage 2 - Rangement	A	574	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1059	Étage 2 - Rangement	B	575	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1060	Étage 2 - Rangement	B	575	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1061	Étage 2 - Rangement	C	576	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1062	Étage 2 - Rangement	C	576	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1063	Étage 2 - Rangement	D	577	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1064	Étage 2 - Rangement	D	577	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1065	Étage 2 - Rangement		578	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1066	Étage 2 - Rangement		578	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1067	Étage 2 - Rangement	A	579	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1068	Étage 2 - Rangement	A	579	Porte	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1069	Étage 2 - Rangement	C	580	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1070	Étage 2 - Rangement	C	580	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1071	Étage 2 - Chambre 1	A	581	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1072	Étage 2 - Chambre 1	A	581	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1073	Étage 2 - Chambre 1	B	582	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1074	Étage 2 - Chambre 1	B	582	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1075	Étage 2 - Chambre 1	C	583	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1076	Étage 2 - Chambre 1	C	583	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1077	Étage 2 - Chambre 1	D	584	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1078	Étage 2 - Chambre 1	D	584	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1079	Étage 2 - Chambre 1		585	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1080	Étage 2 - Chambre 1		585	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1081	Étage 2 - Chambre 1		586	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1082	Étage 2 - Chambre 1		586	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1083	Étage 2 - Chambre 1	B	587	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1084	Étage 2 - Chambre 1	B	587	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1085	Étage 2 - Chambre 1	B	588	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1086	Étage 2 - Chambre 1	B	588	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1087	Étage 2 - Chambre 1	B	589	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1088	Étage 2 - Chambre 1	B	589	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1089	Étage 2 - Chambre 1	B	590	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1090	Étage 2 - Chambre 1	B	590	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1091	Étage 2 - Chambre 1	C	591	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1092	Étage 2 - Chambre 1	C	591	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1093	Étage 2 - Chambre 1	C	592	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1094	Étage 2 - Chambre 1	C	592	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1095	Étage 2 - Chambre 1	A	593	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	11,3	Non dégradé	1	
1096	Étage 2 - Chambre 1	B	594	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1097	Étage 2 - Chambre 1	B	594	Embrasure fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1098	Étage 2 - Chambre 1	B	595	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1099	Étage 2 - Chambre 1	B	595	Embrasure fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1100	Étage 2 - Chambre 1	C	596	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1101	Étage 2 - Chambre 1	C	596	Embrasure fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1102	Étage 2 - Chambre 1	B	597	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1103	Étage 2 - Chambre 1	B	597	Allège fenêtre 1	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1104	Étage 2 - Chambre 1	B	598	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1105	Étage 2 - Chambre 1	B	598	Allège fenêtre 2	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1106	Étage 2 - Chambre 1	C	599	Allège fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1107	Étage 2 - Chambre 1	C	599	Allège fenêtre 3	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1108	Étage 2 - Chambre 1	B	600	Volet 1	Bois	Peinture	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
1109	Étage 2 - Chambre 1	C	601	Volet 2	Bois	Peinture	partie basse	6,3	Non dégradé	1	
1110	Étage 2 - Chambre 1	A	602	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	9,8	Non dégradé	1	
1111	Étage 2 - Chambre 2	A	603	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1112	Étage 2 - Chambre 2	A	603	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1113	Étage 2 - Chambre 2	B	604	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1114	Étage 2 - Chambre 2	B	604	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1115	Étage 2 - Chambre 2	C	605	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1116	Étage 2 - Chambre 2	C	605	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1117	Étage 2 - Chambre 2	D	606	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1118	Étage 2 - Chambre 2	D	606	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1119	Étage 2 - Chambre 2		607	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1120	Étage 2 - Chambre 2		607	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	



N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1121	Étage 2 - Chambre 2		608	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1122	Étage 2 - Chambre 2		608	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1123	Étage 2 - Chambre 2	C	609	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1124	Étage 2 - Chambre 2	C	609	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1125	Étage 2 - Chambre 2	C	610	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	<0,9	Non dégradé	0	
1126	Étage 2 - Chambre 2	C	610	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	<0,9	Non dégradé	0	
1127	Étage 2 - Chambre 2	A	611	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	19,3	Non dégradé	1	
1128	Étage 2 - Chambre 2	C	612	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1129	Étage 2 - Chambre 2	C	612	Embrasure fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1130	Étage 2 - Chambre 2	C	613	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1131	Étage 2 - Chambre 2	C	613	Allège fenêtre	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1132	Étage 2 - Chambre 2	C	614	Volet	Bois	Peinture	partie basse	<0,9	Non dégradé	0	
1133	Étage 2 - Chambre 2	C	614	Volet	Bois	Peinture	partie haute	<0,9	Non dégradé	0	
1134	Étage 2 - Chambre 2	D	615	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	5,2	Non dégradé	1	
1135	Escalier	A	616	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1136	Escalier	A	616	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1137	Escalier	B	617	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1138	Escalier	B	617	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1139	Escalier	C	618	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1140	Escalier	C	618	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1141	Escalier	D	619	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1142	Escalier	D	619	Mur	Ciment	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1143	Escalier		620	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1144	Escalier		620	Plafond	Ciment	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
-	Escalier		621	Marches	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
1145	Escalier		622	Contre-marches	Pierre	Peinture	mesure 1	4,3	Non dégradé	1	
-	Escalier		623	Limon	Pierre		Non mesuré			NM	Absence de revêtement
-	Escalier		624	Main courante	Bois		Non mesuré			NM	Absence de revêtement



Constat de risque d'exposition au plomb
Dossier n° NICEMET_20230418_00_DDTV

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
1146	Escalier		625	Garde corps	Métal	Peinture	mesure 1	18,1	Non dégradé	1	
1147	Façade		626	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1148	Façade		626	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1149	Façade		627	Portail extérieur	Métal	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1150	Façade		627	Portail extérieur	Métal	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,9	Non dégradé	0	
1151	Combles		628	Porte	Bois	Peinture	mesure 1	5,5	Non dégradé	1	
1152	Combles		629	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	mesure 2	11,4	Non dégradé	1	
1153	Combles		630	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	mesure 2	11,4	Non dégradé	1	
1154	Combles		631	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	9,3	Non dégradé	1	
1155	Combles		632	Porte réserve	Bois	Peinture	mesure 2	11,7	Non dégradé	1	
1156	Combles		633	Charpente	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1157	Combles		633	Charpente	Bois	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	
1158	Toiture		634	Toiture	Tuile	Peinture	mesure 1	<0,9	Non dégradé	0	
1159	Toiture		634	Toiture	Tuile	Peinture	mesure 2	<0,9	Non dégradé	0	

F. Conclusion

F.1. Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités	634	20	529	85	0	0
%	100%	3 %	83,4 %	13 %	0 %	0 %

F.2. Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

F.3. Commentaires

Validité du constat : **Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 17/04/2024).**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Le donneur d'ordre**

Il a été repéré des canalisations au plomb ne faisant pas l'objet du repérage lors des investigations.

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

F.4. Transmission du constat au Préfet

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
------------	--

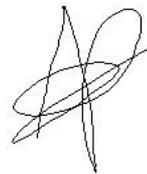
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : **Néant**

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE**

Fait à **NICE**, le **19/04/2023**

Par : **NORMANDIN Romain**



G. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

H. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

H.1. Textes de référence

Code de la santé publique :

- ❖ Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb)
- ❖ Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique
- ❖ Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme
- ❖ Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification

Code de la construction et de l'habitat :

- ❖ Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique)
- ❖ Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- ❖ Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- ❖ Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants
- ❖ Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail
- ❖ Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail)
- ❖ Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- ❖ Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail)
- ❖ Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail)
- ❖ Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention

H.2. Ressources documentaires

Documents techniques :

- ❖ Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- ❖ Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- ❖ Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- ❖ Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- ❖ **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- ❖ **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- ❖ **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- ❖ **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

I. Annexes

I.1. Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé. Deux documents vous informent :

- ❖ Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- ❖ La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- ❖ S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- ❖ S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- ❖ S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- ❖ Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- ❖ Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- ❖ Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- ❖ Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :

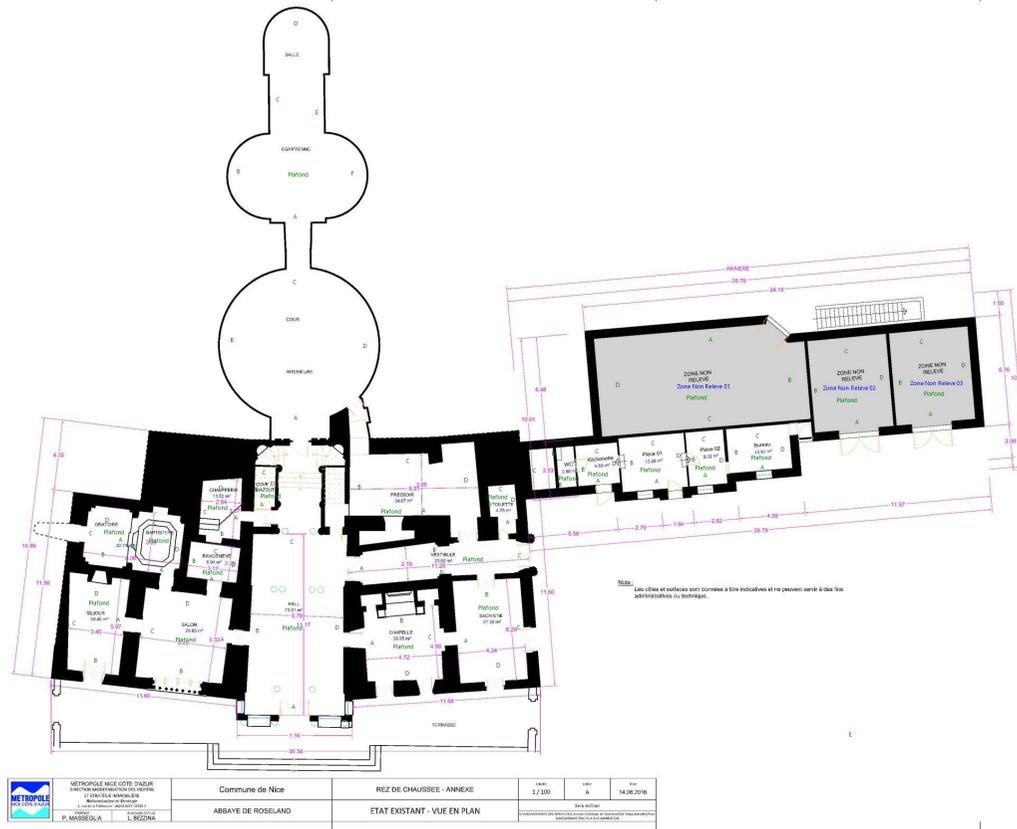
- ❖ Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- ❖ Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- ❖ Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ❖ Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- ❖ Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

I.2. Planches de repérage



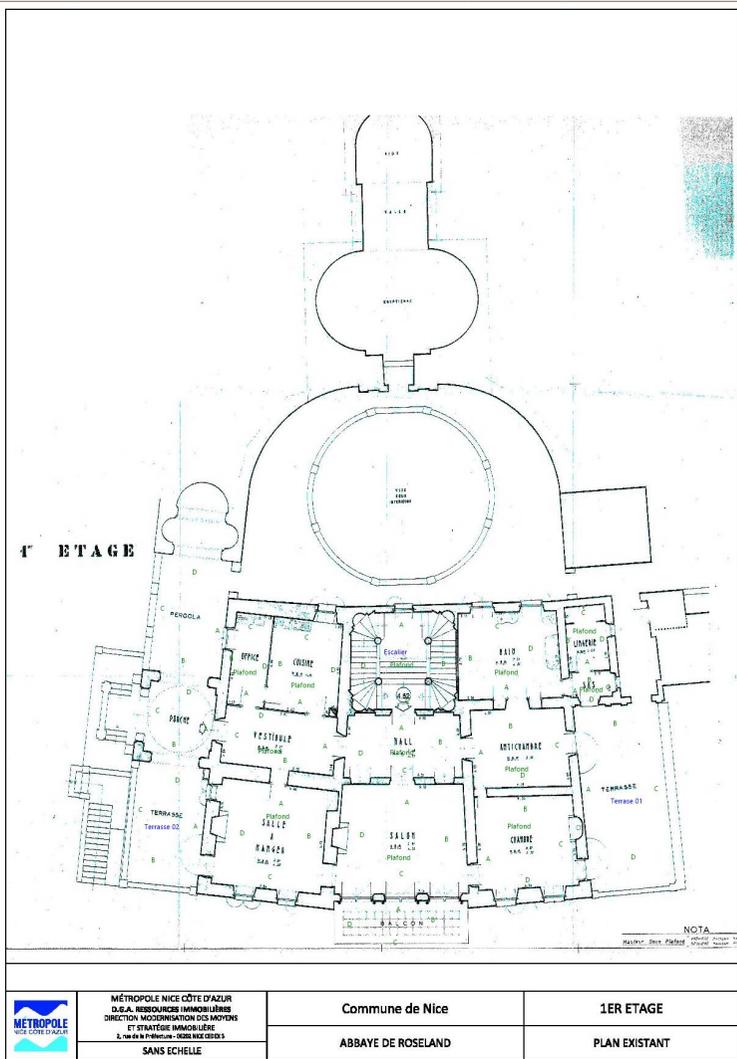
Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**

Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE

Bien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICE

Etabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023

Croquis 1 / 6
Version : V01
du : 19/04/2023



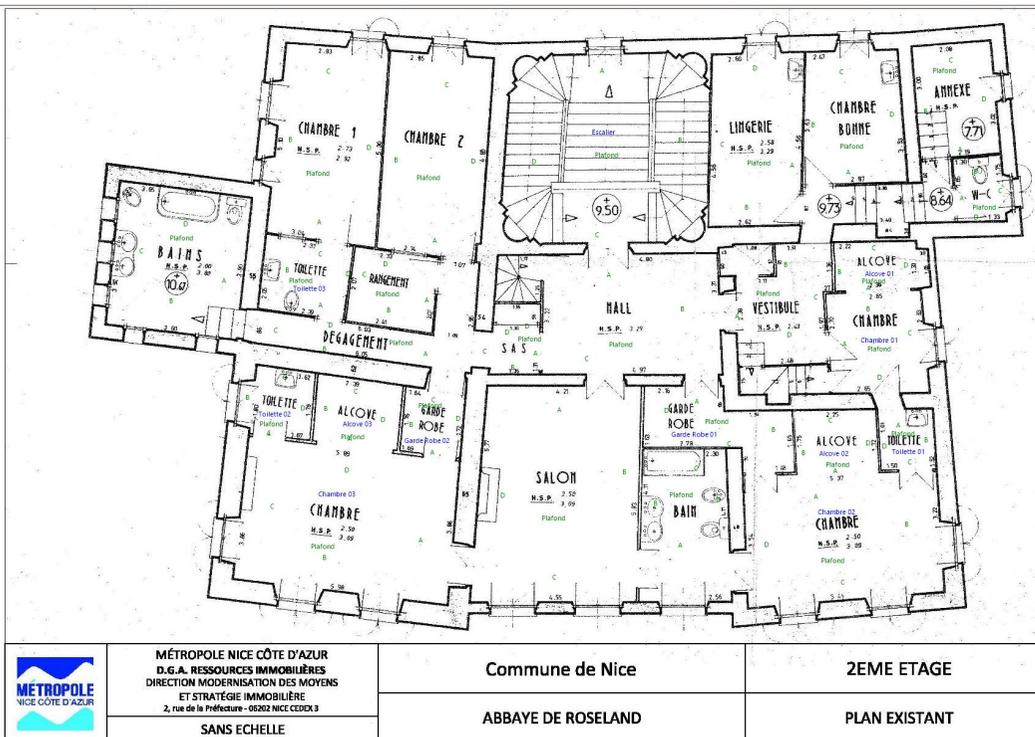
Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**

Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE

Bien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICE

Etabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023

Croquis 2 / 6
Version : V01
du : 19/04/2023



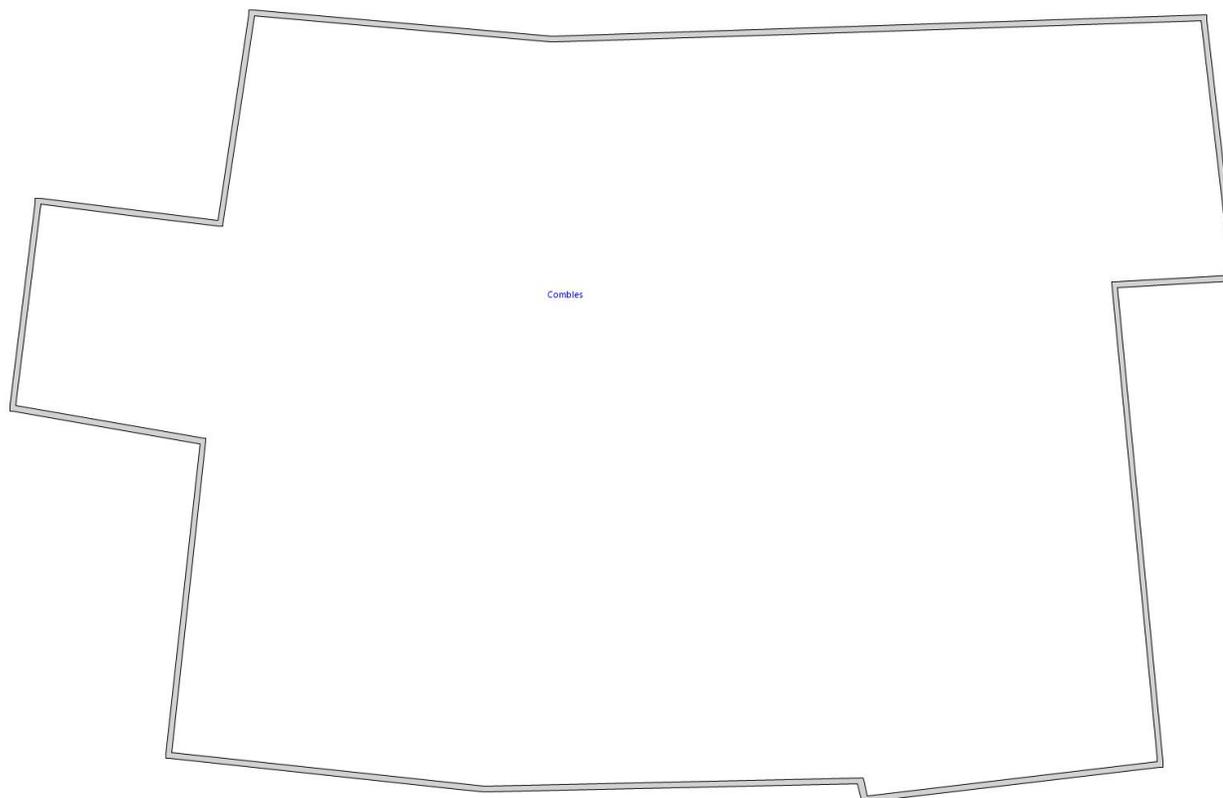
Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**

Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICE

Bien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICE

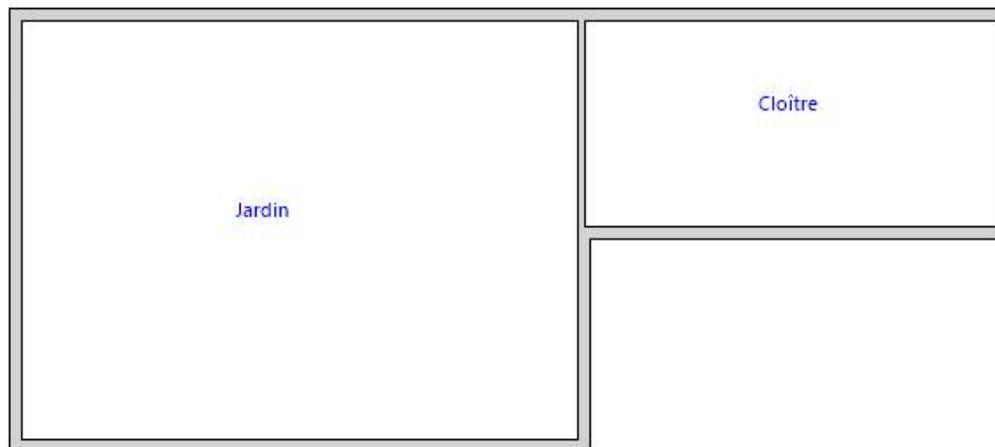
Etabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023

Croquis 3 / 6
Version : V01
du : 19/04/2023



Comblés

Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICEBien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICEÉtabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023Croquis 4 / 6
Version : V01
du : 19/04/2023

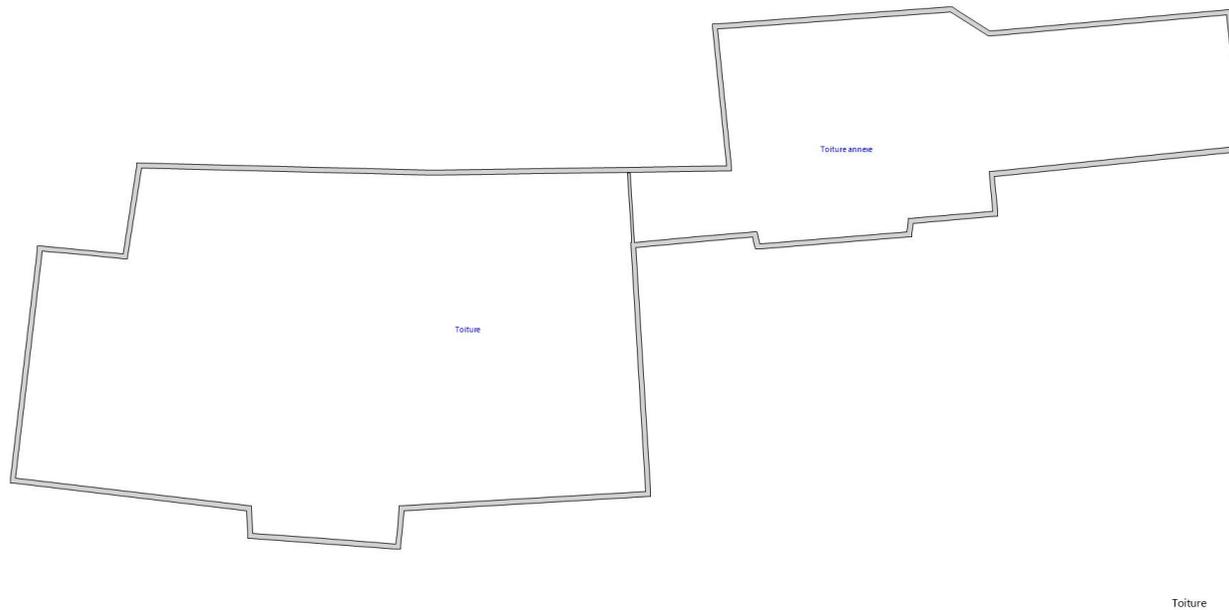


Cloître

Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICEBien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICEÉtabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023

Croquis 5 / 6

Version : V01
du : 19/04/2023

Annexe au rapport : **NICEMET_20230418_00_DDTV**Propriétaire : VILLE DE NICE
5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
06364 NICEBien : Abbaye de Roseland
44 boulevard Napoléon III
06364 NICEÉtabli par : NORMANDIN Romain
Société : AED Groupe
Le : 19/04/2023Croquis 6 / 6
Version : V01
du : 19/04/2023



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**

**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°232**

Monsieur NORMANDIN Romain

Electricité

Selon arrêté du 08 juillet 2008

Etat de l'installation intérieure électricité

Date d'effet : 30/08/2019 - Date d'expiration : 29/08/2024

Gaz

Selon arrêté du 06 avril 2007

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 30/08/2019 - Date d'expiration : 29/08/2024

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 07/04/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Salles d'examens : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 -- Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022.



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

Certificat N° C3190

Monsieur Romain NORMANDIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 30/12/2019 au 24/10/2024	Arrêté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 09/11/2020 au 08/11/2027	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le **lundi 09 novembre 2020**

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le
site Internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI6095 Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur NORMANDIN Romain

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

- | | |
|-----------|--|
| Plomb | Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 23/05/2022 - Date d'expiration : 22/05/2029 |
| DRIPP/CAT | Plomb avec mention : Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôle après travaux en présence de plomb
Date d'effet : 23/05/2022 - Date d'expiration : 22/05/2029 |
| Termites | Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 17/08/2021 - Date d'expiration : 16/08/2028 |

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 23/05/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

Votre Assurance

► IL. PLSIATAIRES

Assurance et Banque



SAS HOLDING AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

DE LA CHAPELLE STONE STREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSÉS

Tél : 05 57 34 13 13

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3396859804

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

SARL AED EXPERTISES
4 Avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
226 Rue de l'Ecosais
69400 LIMAS

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 Avenue de Gramont
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 Avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 Avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC

AED FIDELIS EXPERTISES
4 Avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 01/07/2017 et garantissant sa responsabilité civile et professionnelle.

Activités garanties

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasse de l'Acteur - 92227 Nanterre Cedex
N° de SIRET : 775 099 309 - TVA Intracommunautaire n° FR 775 099 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C 404 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1. **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, visé aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation
2. **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique (visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée)
 - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** (prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique)
 - Le Constat de Risques d'Exposition **au plomb** (CREP) (prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la Santé Publique)
 - Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) (prévu à l'article L 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment (prévu à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état de l'installation intérieure de **gaz** (prévu à l'article L 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état de l'installation intérieure **d'électricité** (prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état des risques et pollutions (**ERP**) (prévu à l'article L 125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article)
 - L'information sur la présence d'un risque de **mérule** (prévu à l'article L 133-9 du Code de la Construction et de l'habitation)

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages **Loi Carrez et Loi Boutin**
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (**PTZ**)
- Etats de conformité de la **sécurité des piscines**
- **Etats des lieux** locatifs « Loi SCFLIHER »
- Diagnostics **radon**
- Diagnostics relatifs à la présence **d'insectes xylophages** (autres que termites) et **champignons lignivores**
- Diagnostics réglementaires **d'accessibilité handicapés**
- Etat des installations **d'assainissement non collectif**
- Contrôle de raccordement au réseau **d'assainissement collectif**
- Rédaction des règlements de copropriété dont **l'état descriptif de division** (EDD)
- **Calcul des tantièmes**
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
 Entreprise régie par le Code des assurances - 311, Terrasses de l'Arche - 92722 Nanterre Cedex
 Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 92 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261.C.1.19 - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

AUTRES DIAGNOSTICS

Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment :

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE, notamment :

- Repérages prévus aux articles R 1134-20, R 1334-21, R 1334-22 du Code de la Santé Publique
 - Evaluations périodique de l'état de conservations des matériaux prévus à l'article R 1334-27 du Code la Santé Publique
 - Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé Publique
 - Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
 - Dossiers Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Repérages avant travaux, notamment prévus aux :
Décret n°2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment :

Repérages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment :

Etat parasites dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasse de l'Arche - 92722 Nanterre Cedex
Tél : 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations déductibles exonérées de TVA - art. 264-1 CG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Montant des garanties

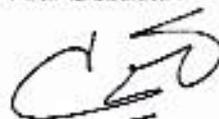
NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
AUTRES GARANTIES	
Faute inexcusable (dommages corporels) [Article 2.1 des conditions générales]	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) [article 3.1 des conditions générales]	885 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	1 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre
Défense [Art 5 des conditions générales]	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours [Art 5 des conditions générales]	25 000 € par litige

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2022** au **01/07/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 14 juin 2022

Pour la société :



AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des Assurances - 113, Terrasse de l'Asche - 92122 Nanterre Cedex
Siren 775 699 899 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 899

Opérations d'assurance en matière de TVA - art. 2614, C.O.R. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances